

C.H.A.M. de Cannes
Classe à Horaires Aménagés Musicale
À partir du CE1
Rentrée Scolaire 2024-2025

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale

De

L'école de LA FRAYERE
Chemin de l'école
06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 93 47 41 25

En partenariat avec

Le Conservatoire de Cannes
70 avenue du Docteur Picaut
06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 97 06 49 10



Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument, la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires : la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé : tous les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Cannes, **sur le temps scolaire**, en complément de l'enseignement général à l'école de La Frayère.

Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est local, tous les élèves scolarisés à Cannes peuvent être concernés. La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Cannes dont dépend l'école en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

- Éducation musicale générale et technique
- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

Modalités d'inscription – Procédure d'admission

Les dossiers seront disponibles à l'école de la Frayère ou en téléchargement sur le site de la DSDEN des Alpes-Maritimes (<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>) à partir de **Jeudi 11 avril 2024**.

Les demandes de candidature s'effectuent en retournant impérativement le dossier complet sous format papier avant le 13 mai 2024 à l'école La Frayère ou à :

DSDEN 06
Madame la Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale
53, Avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex 2

Signalé : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Une **REUNION D'INFORMATION**, à laquelle la **PRESENCE DES FAMILLES** est **OBLIGATOIRE**, aura lieu **Jeudi 11 avril 2024 à 17h30** à l'école de La Frayère.

En présence de :

- M. Baldocchi Alain, directeur du Conservatoire de Cannes
- Mme Begné Catherine, directrice de l'école de la Frayère
- M. Joaniquet-Ruiz Marc, coordinateur CHAM au Conservatoire
- Mme Raynaud Hélène, Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
- Mme Vialon Sandrine, Conseillère Pédagogique Circonscription de Cannes

Signalé, seules les candidatures des enfants dont les familles seront présentes à la réunion pourront être prises en compte.

La procédure d'admission est la suivante :

Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Evaluation de leur motivation et de leur appétence en particulier). Cette séance se déroulera **Jeudi 30 mai 2024 à l'école de la Frayère à partir de 14h**. Une commission examinera ensuite les demandes d'admission et communiquera le résultat par courrier à chaque famille. Une liste d'attente sera constituée.

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter au dossier d'inscription ou écrire à l'adresse ci-dessous :